



# Extrait du registre des du Conseil d'admin du Mercredi 09 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

10 JUIL. 2025



ID : 031-213100662-20250709-2025021CCAS-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 09 2025, à la Mairie de Bessières (31660), Salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le vendredi 02 juillet 2025 pour la réunion du lundi 09 juillet 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Frédéric BONNAFOUS membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Martine JARLAN - Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

## Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Madame Emilie PEZET

## Absents excusés avec pouvoir:

Monsieur Adam BEN BRAHIM ayant donné pouvoir à Monsieur Cédric MAUREL

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateur représenté : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

## 2025-021 EHPAD Le Pastourel : Tarifs 2025

Rapporteur : Monsieur le Président,

ADOPTE				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Sur invitation de Monsieur Le Président, Madame Allia PILLON, Directrice de l'EHPAD Le Pastourel propose au Conseil d'Administration d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, les tarifs présentés comme suit :

## TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1 (par jour) Applicables au 01.05.2025

Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024

Appartement T1	68.16 €
Réservation appartement ... ..	48.16 €

Appartement T1BIS	71.29 €
Réservation appartement	51.29 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	51.29 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	61.29 €

**Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024**

Appartement T1BIS	69.93 €
Réservation appartement	49.93 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	49.93 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	59.93 €

**Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024**

Appartement T1BIS	91.42 €
Réservation appartement	71.42 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	71.42 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	1.42 €

**Tarifs applicables aux couples de plus de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux couples de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)**

Appartement T1BIS	49.95 €
Réservation appartement	29.95 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	29.95 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	39.95 €

**Tarifs applicables aux couples de moins de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux couples de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)**

Appartement T1BIS	65.30 €
Réservation appartement	45.30 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	45.30 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	55.30 €

**TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables du 01.01.2025 au 30.06.2025**

GIR 1-2	7.40 €
GIR 3-4	8.70 €
Ticket modérateur GIR 1-2	6.41 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.41 €
Ticket modérateur GIR 5-6	6.41 €

**TARIFS ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE (par jour) applicables au 01.07.2025**

Forfait unique	6.10 €
----------------	--------

**TARIFS DIVERS**

Cautions	1 500.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €
Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement chambre	150.00 €

Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	48.16 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	58.16 €

**Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024**

Appartement T1	89.13 €
Réservation appartement	69.13 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	69.13 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	79.13 €

**Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024**

Appartement T1	62.43 €
Réservation appartement	42.43 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	42.43 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	52.43 €

**Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans relevant de l'aide sociale à l'hébergement ou aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée antérieurement au 01.05.2024**

Appartement T1	81.64 €
Réservation appartement	61.64 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	61.64 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	71.64 €

**TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1BIS (par jour) Applicables au 01.05.2025**

**Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024**

Appartement T1BIS	76.34 €
Réservation appartement	56.34 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	56.34 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	66.34 €

**Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024**

Appartement T1BIS	99.81 €
Réservation appartement	79.81 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	79.81 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	89.81 €

**Tarifs applicables aux couples de plus de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)**

Appartement T1BIS	54.53 €
Réservation appartement	34.53 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	34.53 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	44.53 €

**Tarifs applicables aux couples de moins de 60 ans dont l'admission au sein de l'EHPAD a été prononcée postérieurement au 01.05.2024 (tarif par personne)**

Déménagement chambre (évacuation du linge et affaires personnelles)	150.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu	200.00 €
Réfection peinture de chambre T1	100.00 €
Réfection peinture de chambre T1 bis	50.00 €
Forfait nettoyage de balcon aménagé par le résident	50.00 €
Forfait nettoyage supplémentaire de chambre	80.00 €

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code l'action sociale et des familles ;  
**Vu** le code de la santé publique ;  
**Vu** le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées ;  
**Vu** la délibération de l'assemblée départementale du 25 et 26 mars 2025 fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2025 ;  
**Vu** le décret n°2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement ;  
**Vu** le CPOM 2024-2029 signé entre l'EHPAD, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental ;  
**Vu** la convention d'aide sociale signée entre l'EHPAD et le Conseil départemental ;  
**Vu** l'arrêté n°ARR-T2-0001 de M. le Président du Conseil Départemental en date 01/04/2025 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2025.  
**Vu** l'arrêté n°ARR-T4-0096 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 13/12/2024 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2025. Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la LFSS 2024 ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA DIRECTRICE DE L'EHPAD LE PASTOUREL ET  
 APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **ARRÊTE** les tarifs 2025 de l'EHPAD Le Pastourel comme présentés dans la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.



Le Président,

Cédric MAUREL